



NATATION

Règlements administratifs Saison 2016-2017

***CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE
Sélectif pour les Championnats du Monde 2017
Sélectif pour les Jeux Méditerranéens 2017
Novembre 2016***

Table des matières

CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE

1. Processus de qualification.	3
2. Inscriptions aux épreuves	3
5. Forfaits et pénalités financières.	3
6. Classifications.	4
7. Séries, qualifications aux finales.	4
8. Classements, médailles et titres.	5
9. Modalités d'organisation.	5
10. Accompagnateurs.	5
11. Engagements.	5
12. Licences.	6
13. Réunion des clubs.	6
14. Organigramme du processus de qualification.	7

Les règlements concernant le déroulement de la compétition et la réglementation des nages est à consulter dans le dossier « REGLEMENTS TECHNIQUES NATATION HANDISPORT » en conformité avec les textes de l'IPC.

AVANT-PROPOS

Comme la saison dernière, le Championnat de France Elite se déroulera conjointement avec le Championnat de France Elite de Natation FFN.

L'intérêt étant de s'inclure complètement dans le programme des épreuves, les nageurs de la Fédération Française Handisport seront intégrés aux séries FFN comme le prévoit le programme de la compétition. Seuls quelques épreuves (150M 3 Nages) spécifiques à la FFH, seront organisés spécifiquement.

Fort de l'expérience de l'année dernière, nous avons rectifié un certain nombre de points de l'organisation de manière à être plus cohérent et de répondre aux exigences des sportifs de ce niveau.

Le programme du Championnat et les précisions de participation vous seront envoyés dès que possible.

CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE

Championnat de France Elite : SCHILTIGHEIM (Strasbourg) du 23 au 28 Mai 2017

En intégration dans le Championnat de France Elite de la Fédération Française de Natation



Centre Nautique de Schiltigheim

9 rue de Turenne
67300 Schiltigheim

(bassin de 50M couvert, 8 lignes d'eau, chronométrage électronique)

Hébergement, Restauration et transport libres. L'organisateur est la Fédération Française de Natation en collaboration avec la CFN de la FFH et le Comité Régional Grand-Est .

Date limite des engagements : **15 Janvier 2017**

1. PROCESSUS DE QUALIFICATION

Le Championnat de France Elite est ouvert :

- Aux nageurs français des classes S1/SB1/SM1 à S13/SB13/SM13 et S15/SB15/SM15 ayant effectué les minimas de la **grille de Qualification Schiltigheim 2017** lors de la 1^{ère} journée régionale du C.N.C. et sélectionnés par la CFN.

- Le **processus de sélection** s'effectuera de la manière suivante :
 - 1^{ère} phase :
 - Une grille de minima de « pré-sélection » est envoyée à tous les clubs.
 - Les nageurs participent à la 1^{ère} journée régionale CNC.
 - Les résultats sont envoyés au secrétariat de la CFN dans les délais impartis.
 - 2^{ème} phase :
 - La CFN fusionne tous les résultats régionaux pour faire un classement par points pour chaque nage.
 - Après diffusion de cette liste, les clubs engagent leurs nageurs dans les épreuves retenues auprès de la CFN avant la date limite.
 - La CFN regroupe l'ensemble des engagements et réajuste le programme en fonction des inscriptions aux épreuves :
 - Si au moins de 9 nageurs inscrits dans l'épreuve : SERIES ET FINALES
 - Si 8 nageurs ou moins inscrits dans l'épreuve : FINALES DIRECTES
 - Entre 5 et 8 nageurs, les FINALES auront lieu l'après-midi, mais possibilité de participer aux séries intégrées.
 - Moins de 5 nageurs, les FINALES DIRECTES se dérouleront en intégration dans les séries (classement aux points).
 - Elle rediffuse ensuite à l'ensemble des clubs concernés le programme définitif ainsi que le fichier EntryEditor pour confirmation des engagements.

La C.F.N. se réserve la possibilité de rajouter ou de retirer des épreuves du programme et de sélectionner, à titre exceptionnel, un ou plusieurs nageurs.

2. INSCRIPTIONS AUX EPREUVES

Les nageurs qualifiés ne peuvent s'inscrire que dans les épreuves dans lesquels ils sont sélectionnés (voir tableau des minima).

Les inscriptions doivent faire apparaître les temps d'engagement et se feront sur un logiciel spécifique (Entry Editor).

3. FORFAITS ET PENALITES FINANCIERES

- Tout nageur engagé au Championnat de France qui ne se présenterait pas au départ de l'une ou l'autre épreuve le jour de la compétition, sera sanctionné d'une pénalité financière de 50€ par forfait. S'il est établi qu'il s'agit d'une décision médicale décidée sur place par une personne habilitée, il ne sera pas pénalisé.
- En cas d'absence à la compétition, un certificat médical écrit et dûment daté devra parvenir au secrétariat de la C.F.N. dans les 8 jours après la compétition.
- Lors du Championnat, un nageur peut faire forfait à la finale à laquelle il aura obtenu sa qualification dans la mesure où sa demande aura été effectuée dans les 30 minutes qui suivent l'épreuve qualificative du matin. Après cette limite, sa non participation entrainera le paiement d'une amende de 50€.

Toute somme non payée par le club dans un délai de 15 jours à partir de la date d'envoi de la notification de la pénalité financière entraînera la suspension du club concerné. Celle-ci entrera en vigueur à partir de la première compétition fédérale qui suivra l'épreuve ayant fait l'objet de la pénalité financière.

4. CLASSIFICATIONS

- **Le principe**

Les nageurs participants au Championnat devront avoir une classification nationale ou internationale pour être classés dans les résultats.

Dans le cas contraire, la Commission Fédérale de Natation leur proposera de passer une classification officielle avec un jury national. Cette procédure aura lieu le jour qui précède les compétitions et nécessitera l'envoi d'un dossier spécifique en amont du Championnat (voir dossier classification) à la personne responsable.

Pour les personnes porteuses d'un handicap visuel ou auditif, c'est leur médecin spécialiste personnel qui remplira un dossier particulier à cette déficience. Celui-ci devra être renvoyé dument rempli à Sylvie BONTEMPS lors de la 1^{ère} compétition régionale.

- **La démarche**

Adresser le formulaire de classification complété (téléchargeable sur le site natation-handisport.org) des nageurs à tester (voir dossier d'inscription) avec une copie du dossier d'engagement à :

Mme Sylvie BONTEMPS
Classificatrice médicale Natation
Appt 11 - 10 bis, avenue Georges Sabo
81500 LAVAUR
06.84.95.87.09
Mail : classification.natation@handisport.org

Date limite d'envoi : 5 Janvier 2017

NB : il est à noter que ces éléments médicaux ne sont consultés que par les personnes concernées et relèvent du secret médical.

5. SERIES, QUALIFICATIONS AUX FINALES

- Epreuves concernées par des séries :

Nombre de nageurs engagés : plus de 8.

Toutes les séries qualificatives se dérouleront le matin en intégration dans les séries FFN (sauf le 150M 3Nages).

Les finales FFH auront lieu l'après-midi. Il n'y aura pas de finale B.

- Epreuves en finale directe :

- Nombre de nageurs engagés : entre 5 et 8

Elles se dérouleront l'après-midi mais possibilité de participer aux séries intégrées le matin.

- Nombre de nageurs engagés : Moins de 5

Elles se dérouleront uniquement pendant les séries intégrées et feront l'objet d'un classement aux points.

6. CLASSEMENTS, MEDAILLES ET TITRES

Le logiciel informatique qui gère le programme et les résultats établit un nombre de points à l'issue de chaque épreuve qui permet le classement. Ce calcul est basé sur la performance réalisée par le nageur comparée au **record du monde d'Octobre 2016 correspondant**.

Les médailles seront remises aux 3 premiers nageurs de chaque épreuve (par distance et style de nage) à condition que les nageurs récipiendaires aient une classification officielle nationale ou internationale.

Le titre de « Champion de France N1 » sera décerné au premier français sur le podium.

Les cérémonies protocolaires seront réparties pendant les remises de médailles de la FFN l'après-midi.

7. MODALITES D'ORGANISATION

- Prestations
Toutes les prestations concernant l'hébergement, la restauration et les transports devront être assurés par les participants directement.
- **Lors des inscriptions, des cartes d'accréditations seront délivrées aux entraîneurs et éventuellement à une tierce personne si besoin**, par l'organisateur pour accéder aux espaces dédiés.
- **Selon la réglementation en vigueur, une vérification des tenues de bains sera effectuée (logo FINA) en chambre d'appel. En cas de tenues non-agrées, le nageur ne sera pas classé dans les résultats.**

8. ACCOMPAGNATEURS

Leur nombre sera fonction de l'importance des déficiences et/ou de l'âge des compétiteurs. Il ne peut être supérieur à la moitié de l'effectif des nageurs auxquels ces personnes supplémentaires seront assimilées à des « extra-staffs » ou des supporters.

9. ENGAGEMENTS

Le responsable natation de chaque club devra confirmer l'engagement de ses nageurs **avant le 15 JANVIER 2017** en envoyant le dossier d'engagement aux épreuves accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de la CFN de 10€ par nageur correspondant au droit d'engagement

Adressé à
Monsieur Pascal FOURNIER
28 bis, rue de Marcale
07130 ST-PERAY
Téléphone : 04 75 40 16 83 - Portable : 06 81 13 35 98
Email : cfournierpascal@sfr.fr

- a) Envoyer au C.T.F.R. ou au C.R. concerné une copie de la feuille d'inscription au Championnat.
- b) Adresser le formulaire de classification à Mme Sylvie BONTEMPS, s'il y a lieu.

Tout dossier incomplet sera renvoyé

Toute réception, hors délai ou de dossier incomplet ou non-accompagné des droits d'engagement fera l'objet d'un renvoi systématique et ne sera pas enregistré entraînant la non-participation du club concerné.

10. LICENCES

Lors des Championnats de France, tout nageur devra être en possession de sa licence FFH « compétition » (validée) de la saison sportive en cours ou d'une attestation fédérale pour participer aux épreuves.

11. REUNION DES CLUBS

Une information technique et générale des clubs aura lieu la veille des compétitions dans une salle réservée à cet effet.

Pour les clubs ne pouvant être présents, un document regroupant les différentes informations sera envoyé au préalable.

Lors des engagements, il est obligatoire de communiquer à la CFN un numéro de mobile « valide » pour l'envoi d'informations de dernière minute.

Une vérification du matériel de « tapping » ou de tout autre matériel d'aide au départ sera organisé lors des échauffement selon les besoins.

* * * * *

Commission Fédérale Natation Handisport

Jean-Michel WESTELYNCK

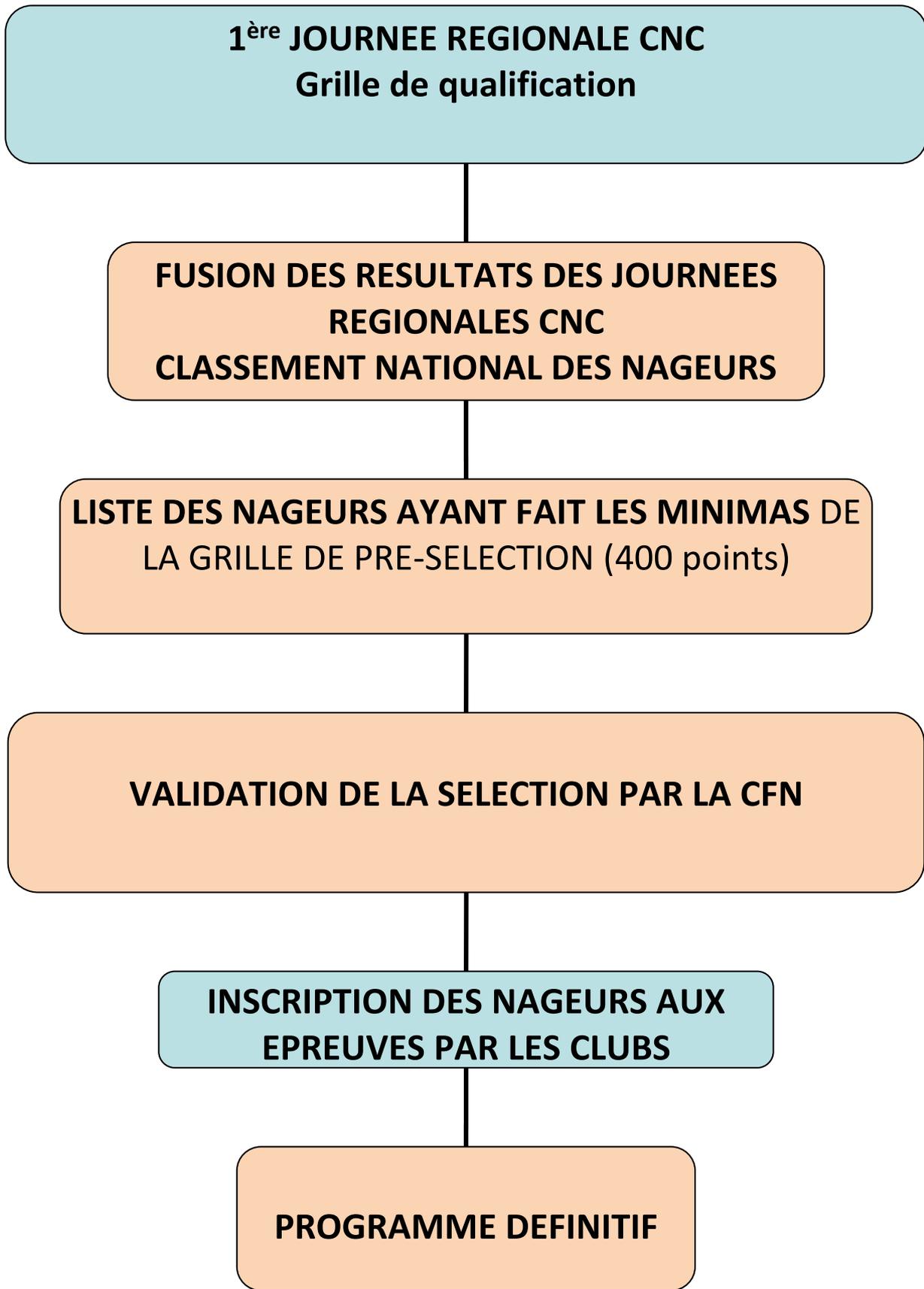
Directeur Sportif Natation

697, route de Châteauneuf-sur-Isère - 26500 BOURG-LES-VALENCE

Tel : 06 14 44 47 17

natation@handisport.org

Site : natation-handisport.org



 Action de la CFN

 Action des clubs